



55, AVENUE DU GENERAL LECLERC
69100 VILLEURBANNE
TEL : 04/26/28/23/58
RNA : W691109776
SIREN : 931481428
SIRET : 93148142800015

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

Numéro 000002

Cette assemblée s'est tenue le -1/07/2025, de 14h à 15h, au 55,
Avenue du Général Leclerc, 69100 VILLEURBANE.

Sont Présents :

- Monsieur Augustin BONNEL--GUTIERREZ, Président de l'Association et Trésorier général – votant n° 1 ;
- Madame Grace RAMINOARIVONY, Vice-présidente de l'Association et Directrice régionale Lyon métropole – votant n° 2.

Aucun absent n'est à notifier.

L'Assemblée Générale désigne Monsieur Augustin BONNEL--GUTIERREZ en qualité de Président de séance et de Secrétaire de séance.

Le Président de séance rappelle que l'assemblée générale 2025 est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Bilan du mandat 2024-2025 ;
- Création de frais de réédition de mot de passe en cas de perte ou d'oubli ;
- Demande d'extrait judiciaire pour certains membres ;
- Remerciements annuels pour les donateurs et membres ;
- Achat d'une machine à affranchir.

Le Président de séance effectue en premier lieu le bilan des moyens humains et financiers du mandat 2024-2025, ainsi que le bilan sur les missions et projets.

figure 1 : bilan des moyens humains et financiers sur le mandat 2024-2025

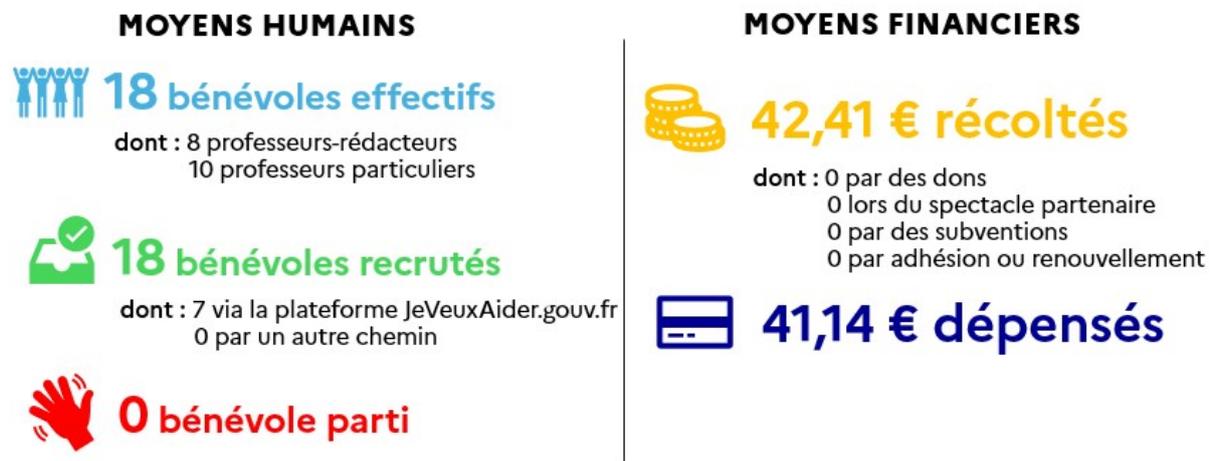


figure 2 : bilan des projets et missions réalisés sur le mandat 2024-2025



figure 3 : bilan des comptes sur le mandat 2024-2025

BILAN DES COMPTES

Nature	Montant engagé	Proportion
Frais bancaires	16,96	11,5 %
Frais postaux (envoi et suivi du courrier)	67,15	45,7 %
Frais d'hébergement du site internet	0,00	0 %
Fournitures et consommables	27,73	18,9 %
Achat de mobilier	0,00	0 %
Achat d'appareils multimédia	0,00	0 %
Frais des membres liés au transport	3,02	2,1 %
Frais des membres liés à l'accès internet	31,54	21,4 %
Frais des membres autres	0,67	0,5 %
Remboursements non effectués l'année dernière, reportés à cette année	N/A	N/A

TOTAL 147,07 EUR

Le Président de séance invite désormais aux présentations et délibérations concernant les propositions.

1- Création de frais de réédition de mot de passe en cas de perte ou d'oubli

Cette mesure vise à limiter les frais de fonctionnement de l'association, en facturant les frais de réédition de mot de passe

Ces frais concernent les demandes de réédition pour cause de perte ou d'oubli du mot de passe. Ils couvrent le prix du timbre et du stickers de suivi nécessaires à l'envoi postal, et seront déduits des remboursements annuels des frais liés à l'exercice des fonctions du bénévole en question.

--- Après délibération, cette mesure est acceptée à l'unanimité, et sera appliquée suivant l'arrêté n° 2025-001.

2- Demande d'extrait judiciaire pour certains membres

Pour garantir la sécurité des bénévoles et ayant-droit de l'association, il est proposé de demander le bulletin n° 3 de casier judiciaire aux bénévoles ayant des responsabilités et/ou étant en contact avec les ayant-droit. Cette mesure concerne aussi bien les anciens bénévoles que les nouveaux.

--- Après délibérations, il a été soulevé que cette demande n'est finalement justifiée que pour les post à responsabilité, à savoir les membres du bureau, les conseillers et les responsables financiers. Cette mesure sera prise par l'arrêté n° 2025-002.

3- Remerciements annuels pour les donateurs et membres

Afin de remercier les élèves, bénévoles et donateurs les plus actifs, l'association pourrait offrir à l'approche des fêtes de fin d'année un calendrier et un marque page.

AG no 000002 – -1/07/2025

Ce cadeau sera offert aux donateurs ayant versé au minimum 5 euros sur l'année écoulée, aux élèves ayant assisté à au moins 5 cours sur l'année écoulée, et avoir participé sur au moins 2 mois pour les bénévoles.

--- Après délibérations, ce projet a été adopté à l'unanimité et sera appliqué chaque année à partir de ce jour si les moyens financiers le permettent.

3- Achat d'une machine à affranchir

Cet achat vise à réduire les frais postaux, représentant une part importante des dépenses, en ne payant que le poids envoyé par courrier, contre des tranches de 20g actuellement.

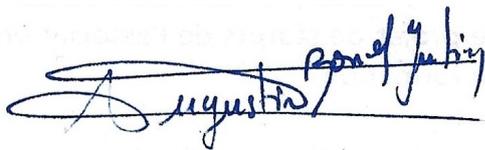
--- Après délibérations, ce projet a été adopté à l'unanimité et sera appliqué dès que possible.

La présentation des projets étant maintenant terminée, le Président de séance a invité aux dernières remarques concernant cette assemblée générale. Sans réponse de la part des présents, il remercie l'ensemble des personnes présentes ce jour et clôture cette Assemblée Générale 2025.

----- DÉPOT DE SIGNATURES -----

Fait à Villeurbanne, le -1/07/2025

Monsieur Augustin BONNEL--GUTIERREZ,
*Président de l'Association,
Trésorier Général,
Président et secrétaire de Séance.*



Madame Grace RAMINOARIVONY,
*Vice-présidente de l'Association,
Directrice Régionale Lyon – Métropole.*

